

Formation Initiale PRAP IBC PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE INDUSTRIE – BATIMENT – COMMERCE



PUBLIC / PREREQUIS

Tout salarié du secteur Industrie / Bâtiment / Commerce



DUREE/ORGANISATION

Durée : 14 heures
Nombre de participants : 4 à 10
Type : Intra entreprise
Présentiel sur site, dans votre environnement de travail.
La formation en Intra s'organise à la demande, en inter nous consulter



TARIF ET CONDITIONS

Intra : 1 680 € H.T. *
* Plus frais de déplacement



PEDAGOGIE

Méthodes pédagogiques : Participative, démonstrative, applicative

Formateur : Expert certifié par l'INRS et la CARSAT à dispenser l'action Prévention des Risques liés à l'Activité Physique



EVALUATION

Type : formative et certificative

La validation des compétences entraîne la délivrance par l'organisme de formation du certificat « Acteur PRAP – secteur IBC » de l'INRS

Durée de validité : 2 ans

A la fin de formation, les stagiaires seront capables de :

- contribuer à la mise en œuvre de la prévention des risques liés à l'activité physique (TMS), en proposant, de manière concertée, des améliorations techniques et organisationnelles et en maîtrisant les risques sur lesquels ils ont la possibilité d'agir.

PROGRAMME DE FORMATION

Accueil des stagiaires

Compétence 1 : Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement

- Comprendre l'intérêt de la prévention
- Connaître les risques de son métier
- Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)

Compétence 2 : Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues

- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Compétence 3 : Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement

- Proposer des améliorations de sa situation de travail
- Faire remonter l'information aux personnes concernées
- Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort

Evaluation des compétences

Les critères d'évaluation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation PRAP.

Bilan de la formation

100% de réussite en 2020

